



**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

N°21-86

Objet :

**Marché de prestations d'études
hydromorphologique et restauration
du Rhins à Régnv**

Marché avec l'entreprise CESAME

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté préfectoral n°421 du 7 décembre 2020 portant fusion du syndicat «Roannaise de l'Eau», du syndicat des eaux Rhône -Loire Nord, du syndicat Rhins, Rhodon, Trambouzan et affluents (SYRRTA) et du syndicat du Gantet et création du Syndicat «Roannaise de l'Eau» ;

Vu la délibération n°2021-05 du comité syndical du 20 janvier 2021 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics dont le montant est inférieur aux seuils européens de procédure formalisée, quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Considérant que le besoin est estimé inférieur à 40 000€HT une consultation;

Considérant que sur la base des offres reçues et le critère du prix.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'approuver et attribuer le marché d'étude hydromorphologique à l'entreprise CESAME pour un montant de 44 483,50€ HT ;

2°) de signer le marché correspondant ;

3°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts au(x) budget(s) concerné(s).

Roanne, le

23 JUL. 2021

Le Président,

Daniel FRECHET